



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JANVIER 2015 / I**

Le 29 janvier 2015, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de Dieuze à 20 h 00 sous la présidence de M. Fernand LORMANT, maire.

Étaient présents : M. François - Mme Herbin – M. Benoist – Mmes Obellianne, adjoints – Mouchot -
- MM. Esselin – Wagner – Rechenmann – Mme Lonardi - M. Mirgon – Mme Raymond – M. Bolardi
- Mme Calvet – MM. Meunier – Mottin – Lang – Mme Reschwein – M. Sasso – Mme Maurice.

M. Matthias DP à M. Lormant – Mme Bau DOP à M. Benoist – Mme Scherrer DP à Mme Herbin -
Mme Duresse DP à Mme Calvet – M. Hocquel DP à M. Lang.

Excusées : Mmes Henry - Ritter

~~~~~

20 h 05, le maire ouvre la séance, au titre des communications, il expose :

- Courrier du DASEN qui envisage pour la rentrée scolaire 2015/2016, dans le cadre de la fermeture de l'école About, le maintien de 2 postes en maternelle et 2 postes en élémentaire.
- Le nouveau Sous-préfet (de Sarrebourg-Château-Salins) a effectué une première visite officielle à Dieuze le 28 janvier. Reçu par le maire et les adjoints, ceux-ci ont pu exposer les enjeux, projets et difficultés de la commune avant une visite de l'entreprise SOMME. M. le Sous-préfet reviendra pour approfondir le dossier d'usine d'embouteillage et le patrimoine immobilier.
- Le 24 janvier a eu lieu le concert de l'Orchestre Philharmonique de Lorraine. Le Chef d'Orchestre, M. MERCIER, a apprécié la salle et en redemande.
- La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera en février avec le vote du compte administratif.
- Le conseil valide la délibération permettant l'attribution des assurances de la commune.

Passant à l'ordre du jour, le maire présente le Débat d'Orientation Budgétaire pour 2015. L'effet de ciseaux s'accroît et la marge brute de fonctionnement baisse (maîtrise des coûts de fonctionnement mais baisse des dotations).

Le plus gros dossier prévu est celui de la Maison de Santé Pluridisciplinaire qui ne sera lancé qu'une fois les financements acquis.

Divers points sont abordés. Paul BENOIST effectue un résumé de la dernière commission économique :

- Le local « Moselis » est en cours d'achèvement, il accueillera sous peu un magasin de vente de chaussures pour personnes âgées.
- Le chantier LIDL touche à sa fin (ouverture 18 février)
- Dossier eau : malgré le peu d'aide de la C.C.S. le dossier progresse. « on a peur que Dieuze se développe » dit Fernand LORMANT « j'apporte mon soutien le plus total à Paul BENOIST pour son excellent travail. Je rappelle que les fonds CRSD doivent être consommés avant fin 2016. Jamais une zone d'activité du Saulnois n'aura été subventionnée à 80 % ».
- Laser-Quest : une embauche pour gestion du site (M. GENET toujours à la recherche d'un preneur pour le local attenant de 300 m<sup>2</sup>)
- La Société Synergie a dénoncé le contrat de la pépinière avec la C.C.S.

Sylviane HERBIN effectue le compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal Junior.

Bernard FRANÇOIS explique que la commune est en attente du jugement des colleurs d'affiches sauvages « génération identitaire ».



Le maire passe ensuite à l'ordre du jour :

- 15/I/01 Débat d'Orientation Budgétaire 2015
- 15/I/02 Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2015
- 15/I/03 Parc d'activités. Crédit bail. Société Ficomirrors France sas
- 15/I/04 Parking bus et ateliers Jacky. Avenant au bail de location
- 15/I/05 LPP « La Providence ». Demande de subvention
- 15/I/06 Chasse communale. Période 2015/2024
- 15/I/07 Budget ville – dépenses à imputer au compte 6232 fêtes et cérémonies
- 15/I/08 Conseil de Fabrique. Travaux de restauration de l'église. Demande de subvention exceptionnelle
- 15/I/09 Plan local d'urbanisme. Droits de préemption urbain
- 15/I/10 Salines Royales – aménagement d'une chaufferie dans le puits salé. Lot 4 – menuiseries extérieures bois – avenant n° 1
- 15/I/11 Réforme des professions réglementées – projet de loi Macron – Motion de soutien aux notaires de France



#### **Point n° 15/I/01 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015**

Le Conseil municipal,

Le maire effectue la présentation de la situation financière de la commune sur la base du compte administratif 2013, valeur par habitant. Ces valeurs sont comparées à des communes semblables dans le département et la région. Avec les premiers éléments du compte administratif 2014, il apporte quelques informations complémentaires.

VU les croquis élaborés par le maire sur la situation financière de la commune,

après délibération

- approuve les orientations budgétaires 2015 suivant les croquis joints en annexe.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/I/02 : AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015**

Le Conseil municipal,

L'article 15 de la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 permet au maire sur autorisation du Conseil municipal d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Le conseil municipal ayant décidé de voter le budget par chapitre, les montants proposés sont précisés dans le tableau suivant établi par chapitre selon la nomenclature comptable M14.

après délibération

- autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans les limites suivantes :

## Ville

| chapitre | Libellé comptable             | Crédits 2014 | Autorisation 2015 |
|----------|-------------------------------|--------------|-------------------|
| 20       | Immobilisations incorporelles | 83 288,80    | 20 822,00         |
| 21       | Immobilisations corporelles   | 131 971,65   | 32 992,00         |
| 23       | Immobilisations en cours      | 9 489 307,92 | 2 372 326,00      |

## Assainissement

| chapitre | Libellé comptable           | Crédits 2014 | Autorisation 2015 |
|----------|-----------------------------|--------------|-------------------|
| 21       | Immobilisations corporelles | 8 000,00     | 2 000,00          |
| 23       | Immobilisations en cours    | 117 213,12   | 29 303,00         |

## Eau

| chapitre | Libellé comptable        | Crédits 2014 | Autorisation 2015 |
|----------|--------------------------|--------------|-------------------|
| 23       | Immobilisations en cours | 317 810,42   | 79 452,00         |

## Aménagement ZAC SUD

| opérations | Libellé comptable             | Crédits 2014 | Autorisation 2015 |
|------------|-------------------------------|--------------|-------------------|
| 12000      | Bâtiment relais               | 1 800 000,00 | 450 000,00        |
| 3000       | Trottoirs ZI+ aménagement ZAC | 3 001,35     | 750,00            |
| 5000       | Forage F1+F bis+ F 5          | 9 080,94     | 2 270,00          |
| 9000       | Acquisitions bâtiment Burr    | 4 500,00     | 1 125,00          |

Voté à l'unanimité.

### Point n° 15/I/03 : PARC D'ACTIVITES. CREDIT BAIL. SOCIETE FICOMIRRORS FRANCE SAS - AVENANT

Le Conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
VU le crédit-bail en date du 23 mars 2004 conclu entre la Ville de Dieuze  
et la Société FICOMIRRORS France SAS relatif au bâtiment anciennement Norells pour la période  
du 1<sup>er</sup> mars 2004 au 28 février 2017 pour un montant mensuel de 2.069,95 €,

Considérant les travaux réalisés par la commune sur ledit bâtiment pour un  
montant de 19.008 € HT,

Considérant qu'il convient de répercuter cette dépense sur le montant du  
crédit-bail en cours pour un montant de 756 € HT sur les 26 mois restants (années 2015 – 2016 et  
2017) par le biais d'un avenant au crédit-bail,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant à intervenir. Rédaction Me SOHLER, notaire à Dieuze – Frais d'acte à charge du preneur.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/I/04 : PARKING BUS ET ATELIERS JACKY. AVENANT AU BAIL DE LOCATION**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Paul BENOIST, adjoint délégué,  
VU la délibération du conseil municipal n° 13/XI/127 du 19 décembre 2013 autorisant le maire à signer un avenant au bail conclu le 29 décembre 1995 avec la Sarl Ambulances Taxis Jacky & Compagnie pour inclure des travaux d'aménagement du parking bus et ateliers pour un montant de 108.010 € HT,

Considérant la nécessité de répercuter cette somme dans le bail en cours par le biais d'un avenant au bail,

Considérant les précisions demandées par Me SOHLER par courrier du 12 janvier 2015,

après délibération

- fixe les modalités de cet avenant dans ce sens :

##### **DESIGNATION**

1 - Dépendant d'un ensemble immobilier à usage d'habitation et professionnel sis à DIEUZE (57260) 58 chemin de l'abattoir cadastré

Ban de Dieuze – S 7 n° 58 chemin de l'Abattoir de 19,37 a de sol (ensemble des bâtiments et terrains contigus à l'exclusion du logement de fonction)

2 – Un terrain à usage de parking attenant cadastré sous

Ban de Dieuze – S 7 n° 155/63 rue Emile Friant de 19,56 a de pré.

##### **INDEMNITE D'AMELIORATION**

Du fait de l'exécution par la Commune de Dieuze des travaux d'amélioration sur la propriété louée d'un montant de 155.522,10 € HT, le bail a lieu, outre le paiement du loyer, moyennant le versement par le preneur à la commune d'une indemnité pour améliorations apportées au fonds loué s'élevant à 108.010 € HT

Modalité de paiement : sans intérêt au moyen de 119 mensualités de 900 € suivies d'une mensualité de 910 € payables le 1<sup>er</sup> de chaque mois en même temps que le loyer à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Intérêts de retard : 0,50 % par mois tout mois commencé étant considéré comme intégralement dû.

Remboursement anticipé partiel : minimum 5.400 €.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/I/05 : LPP «LA PROVIDENCE ». DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,  
considérant la demande d'aide financière du LPP « La Providence » de Dieuze pour une participation à l'organisation d'un voyage à Lourdes en 2015 avec ses élèves volontaires, hors temps scolaire, pour participer au pèlerinage diocésain, en tant qu'hospitaliers, considérant le coût de revient par élève d'environ 500 €,

après délibération

- décide de verser au LPP « La Providence » une aide financière de 50 € par élève domicilié à Dieuze pour ce voyage.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/I/06 : CHASSE COMMUNALE. PERIODE 2015/2024**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,

VU la délibération du conseil municipal n° 14/XI/92 du 30 octobre 2014 décidant d'approuver la convention de gré à gré au profit de M. Claude BELLO lui renouvelant le lot de chasse pour la période 2015/2024,

Considérant qu'il convient de :

- 1) décider de la rémunération revenant au receveur municipal et au greffier
- 2) décider de la répartition du produit de la chasse
- 3) désigner l'estimateur des dommages causés par le gibier rouge

après délibération

- décide d'allouer, comme lors de la dernière adjudication de chasse communale – période 2006/2015, une rémunération de 4 % au receveur municipal et au greffier
- décide que suite à la consultation écrite des propriétaires, le produit de la chasse sera réparti entre ceux-ci
- désigne M. Jean-Maurice CHATY, né le 3 septembre 1946 à Metz, domicilié à MOLRING (57) 10 rue principale, en qualité d'estimateur des dommages causés par le gibier rouge

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/I/07 : BUDGET VILLE – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 FETES ET CEREMONIES**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,

considérant la demande du Trésorier de fixer la liste des dépenses à prendre en charge au compte 6232 – fêtes et cérémonies,

après délibération

- fixe la liste d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies :
  - diverses prestations servies lors de cérémonies officielles et inaugurations, les fêtes de St Nicolas et Noël, les vœux de la nouvelle année,
  - les fleurs, bouquets, gerbes, gravures médailles, présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départ à la retraite, récompenses sportives et culturelles ou lors de réceptions officielles, présents offerts aux différents élèves scolaires accueillis au titre de stagiaires,
  - les règlements des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations,
  - les feux d'artifice, concerts et manifestations culturelles,
  - les frais d'annonce et de publicité liés aux manifestations.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/I/08 : CONSEIL DE FABRIQUE. TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'EGLISE. DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,

considérant que le Conseil de Fabrique va entreprendre des travaux de sécurisation et d'amélioration d'équipements électriques à l'église Sainte Marie-Madeleine en 2015 pour un montant de 6.888 € T.T.C.,

considérant que la Conseil Général de la Moselle a décidé d'attribuer à cette association une subvention de 2.000 € correspondant à 30 %,

VU la demande d'aide financière complémentaire formulée par le Conseil de Fabrique pour ces travaux,

après délibération

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1.500 € au Conseil de Fabrique.

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/I/09 : PLAN LOCAL D'URBANISME. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le Conseil municipal,  
entendu Mme Sylviane HERBIN, adjointe déléguée,

L'article L 211-1 du Code d'Urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) approuvé d'instituer, sur toute ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, telles qu'elles sont définies au PLU, un droit de préemption (DPU). Ce DPU permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutation.

Par délibération n° 14/V/29 du 3 avril 2014, le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer au nom de la commune le droit de préemption urbain (DPU) à l'intérieur des zones d'aménagement différé (ZAD) et zone d'intervention foncière (ZIF).

A la demande de la D.D.T., il est nécessaire de préciser sur quel zonage du PLU ce DPU s'applique précisément.

après délibération

- décide d'instituer ce Droit de Préemptions Urbain (DPU) sur :
  - les zones urbaines
    - UB - UA et UX
  - les zones d'urbanisation future non équipées :
    - 1AU - 2AU - 1AUX

Voté à l'unanimité.

#### **Point n° 15/I/10 : SALINES ROYALES – AMENAGEMENT D'UNE CHAUFFERIE DANS LE PUIS SALE. LOT 4 – MENUISERIES EXTERIEURES BOIS – AVENANT N° 1**

Le Conseil municipal,  
entendu M. Bernard FRANÇOIS, adjoint délégué,

considérant la délibération du conseil municipal n° 13/VI/76 du 18 juillet 2013 autorisant le maire à signer le marché lot 4 – menuiseries extérieures bois – entreprise FORTUNE pour un montant de 77.656 € HT.

Considérant que les menuiseries ont présenté un état de dégradation trop prononcé pour tenter la restauration qui était prévue dans le marché de base.

De ce fait, il est nécessaire de procéder à la restitution à neuf de ces fenêtres pour une plus-value de 1.244 € HT/fenêtre soit un total de 12.240 € HT (10 fenêtres) portant ainsi le montant total du marché à 89.896 € HT.

Considérant que cet avenant qui représente une augmentation de 15,76 % a été validé par la Commission d'appel d'offres du 27 janvier 2015,

après délibération

- autorise le maire à signer l'avenant à intervenir avec l'entreprise FORTUNE pour un montant de 12.240 € HT.

Voté à l'unanimité.

**Point n° 15/I/11 : REFORME DES PROFESSIONS REGLEMENTEES – PROJET DE LOI MACRON – MOTION DE SOUTIEN AUX NOTAIRES DE FRANCE**

Le Conseil municipal,  
entendu son président,  
considérant le courrier en date du 15 janvier 2015 de la Chambre des Notaires de la Moselle,  
considérant le projet de loi sur la croissance et l'activité présenté par M. MACRON, Ministre de l'Economie, dont une partie parmi d'autres, concerne la réforme des professions réglementées,

après délibération

- décide de soutenir les Notaires de France
- autorise le maire à signer une lettre de soutien aux Notaires de France ci-annexée.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21 H 40.